

Projet sectoriel de l'**UNIFA** : Hollande, « sensible », passe la balle

Dans un courrier du 22 septembre 2015, le président de l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement (UNIFA), Dominique Weber, soulignait que la visite par le président de la République de l'usine du groupe Parisot avait « apporté un peu de baume au cœur des fabricants de notre secteur ».

Ces derniers avaient en effet été « déçus » par le choix d'une table du fabricant italien B&B lors de l'intervention télévisée du 14 juillet dernier. Dominique Weber profitait de ce courrier pour

solliciter le haut patronage du président de la République pour le lancement du projet sectoriel de l'UNIFA courant novembre. « À l'heure où nous nous mobilisons pour faire gagner l'Ameublement français dans tous les marchés en croissance, écrivait-il, et où nous soutenons avec BPI France l'investissement de nos industriels pour moderniser leurs entreprises et développer les emplois, je souhaite pouvoir compter sur vous et vos services pour mettre en valeur et porter haut les couleurs de l'industrie française, et



équiper l'Elysée avec l'Ameublement français ! Je suis naturellement à votre disposition pour vous présenter notre secteur et notre projet ».

Dans sa réponse du 6 octobre, le chef de cabinet du président de la République informe que le Chef de l'Etat a été « très sensible » à cette démarche, mais ne peut réserver une suite favorable à la demande de l'UNIFA et la transmet à Emmanuel Macron.

Août : le meuble a progressé de +5,3 %

Selon l'Indicateur de conjoncture d'août 2015 de l'Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA), les résultats du marché progressent fortement.

Le secteur enregistre ainsi une croissance de ses ventes de +5,3 %. Ce résultat met en avant le caractère erratique du marché qui, depuis le début de l'année, peine à aligner deux mois de croissance consécutifs, exception faite du bimestre janvier/février. Les

distributeurs mettent de plus en plus tôt sur le marché leurs offres de rentrée, ce qui soutient le marché en août sur les deux dernières années. Cela pourrait néanmoins rogner sur la performance du mois de septembre, qui aurait bien besoin de retrouver un peu de vigueur après trois exercices en fort recul (respectivement -3,6 %, -4,8 % et -2,8 % en 2012, 2013 et 2014). Ce résultat permet au cumul de s'établir à +2 %. C'est le meilleur résultat

enregistré par le marché sur huit mois depuis 2011, soit la dernière année où le secteur a pu boucler un exercice en croissance.

Par ailleurs selon l'INSEE, le moral des ménages est au plus haut depuis huit ans. Le gouvernement vient en outre d'annoncer de nouvelles réductions d'impôts, de l'ordre de 2 Mds€ pour 2016, ce qui pourrait ramener quelques consommateurs en magasin dans les mois à venir.

Indication géographique : première séance de travail du PLAB

Le 6 octobre dernier, le Pôle lorrain de l'ameublement bois (PLAB) tenait la première séance de travail afin d'élaborer le cahier des charges de l'Indication géographique (IG), à son siège de Liffol-le-Grand (88). Cette labellisation dédiée aux produits manufacturés, prévue par la loi consommation du 17 mars 2014 et entrée

en application le 3 juin 2015, est le garant d'un savoir-faire propre et singulier à un territoire, et de la pérennité des produits manufacturés de cette même origine géographique. Pour le PLAB, l'IG est aussi l'illustration d'une volonté patrimoniale forte, par laquelle un produit et une région sont liés pour créer une notoriété commune.

L'IG est également le garant, pour les consommateurs, d'une provenance et d'une authenticité dans les techniques de fabrication ; pour les fabricants, d'une valorisation et d'un rempart face à la concurrence ; et pour les collectivités, d'une protection et d'une préservation des savoir-faire régionaux.